



## AVIS AU PUBLIC

### Urbanisme

Il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » « Lannewee-Wäistroosss » concernant des fonds sis à Wintrange relatif à la création de 2 unités d'habitation présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST au nom et pour le compte de M. Marc Schumacher.

est déposé à la maison communale et publié sur le site internet [www.schengen.lu](http://www.schengen.lu) pendant trente jours, du 31 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus, où le public peut en prendre connaissance.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Remerschen, le 31 mai 2023.

Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber